



5 Ruelle du chant de l'Alouette - 91730 MAUCHAMPS

SIRET : 504592593 00017 - APE 8891A

Site web : <http://www.assolea.org/edm>

E-mail : merimanjaka@gmail.com

Contact : (+33)6 15 25 21 70



Enfants de Merimanjaka

Assemblée Générale du 9 janvier 2016

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2014 - 2015

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2015 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2015. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 10/01/2015 qui traitait de l'exercice 2013 - 2014. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2014 – 2015, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2015 – 2016, laquelle a débuté en octobre.

A compter de 2014, nous avons fait le choix d'effectuer le suivi comptable d'une manière plus simple au travers d'une fiche-type établie sous Microsoft Excel, qui recense la totalité des recettes et des dépenses (excepté les opérations PAYPAL pour le moment). Cette méthode a l'avantage de la simplicité : nous pouvons suivre nos diverses opérations selon une méthode unique indépendamment du lieu des opérations (France ou Madagascar) et des types d'opérations (chèques, virements, espèces, ...). En outre, cela nous permet de comptabiliser les opérations réalisées sur nos comptes bancaires mais aussi en espèces exactement de la même manière, chose qui n'était pas très simple à réaliser jusqu'à présent avec le logiciel de comptabilité personnelle que nous utilisions.

En fonction de l'évolution de nos financements et de nos méthodes de travail, nous serons peut-être amenés à envisager une autre solution, reposant par exemple sur un outil dématérialisé sur Internet ; en attendant, cette méthodologie nous donne satisfaction tout en étant plus transparente et rigoureuse.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la relative modestie des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, tous les fonds récoltés étant destinés à l'école. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association.

En outre, l'association souscrit depuis 2012 une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **144,39€** en 2015, et sera de **145,40€** en 2016.

Au 31/12/2015, le solde des comptes s'établit comme suit :

1. Solde banque réel et pointé :
 - Compte courant pointé : **+2419,36€**
 - Compte de placement : **+6279,72€**
2. Solde fonds de caisse (espèces, Euros) : **+236,50€**
3. Solde compte PAYPAL : **+790,21€**
4. Encours en espèces pour les règlements locaux : **7081,15€**

Remarque : l'item 4 est un fond de roulement nécessaire pour le fonctionnement de l'alimentation des enfants, les paiements des parrainages, le salaire du gardien, l'OSTIE et les frais médicaux pour une période d'environ six mois. Les sommes sont confiées nos membres actifs à Madagascar, qui se chargent du change sur place.

Au 31/12/2014, le solde des comptes s'établissait comme suit :

1. Solde banque réel et pointé :
 - Compte courant pointé : **+5677,30€**
 - Compte de placement : **+7129,86€**
2. Solde compte fond de caisse (espèces, en Euros et Ariary) : **+740€**
3. Solde compte PAYPAL : **+807,45€**

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de **30€**.
 - Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **60€**.
- Ces deux initiatives rapportent annuellement **1080€** à l'association et consolident ses finances.

3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

Depuis janvier 2015, un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **100€**. Cette initiative rapporte annuellement **1200€** à l'association. Cette somme est dévolue à l'alimentation des enfants.

En avril 2015, la commune de Mauchamps nous a accordé une subvention de **500€**. Nous savons que cet effort de subvention n'a pas été consenti à toutes les associations Campusiennes en raison de contraintes budgétaires ; nous en remercions d'autant plus vivement la municipalité et nous nous attachons à utiliser ce financement public de façon à faire honneur à Mauchamps.

En juin 2015, le Comité d'Entreprise de la société CLARINS nous a fait un don de **2520€**. Ces sommes sont affectées à nos projets généraux, notamment l'alimentation des enfants.

Nous adressons nos sincères remerciements aux responsables de cette institution pour cette action généreuse.

En 2015, l'association a exposé des produits d'artisanat Malgache à Paris, Langrune Sur Mer et à Mauchamps.

L'exposition à Paris a eu lieu dans le cadre du partenariat construit entre l'école Saint Jean Baptiste de la Salle et l'école Charles Péguy, afin d'entretenir une correspondance scolaire entre les deux établissements. Cette initiative existe depuis huit ans, notamment grâce à la motivation de Frédéric Dupont, professeur de la classe de CM1 b. A l'occasion des portes ouvertes de l'école en juin, la Directrice Agnès Bertheau, nous a invités à venir nous faire connaître et exposer des produits d'artisanat malgache. Cette exposition a rapporté **145€** à l'association.

L'exposition à Mauchamps a eu lieu lors d'une «soirée Foie gras», organisée par l'Amicale Campusienne des Loisirs (ACL), et a rapporté **220€**. L'exposition à Langrune sur Mer a pour sa part rapporté **372,50€**. Merci à Gérard et Miara pour leur implication sur cette dernière exposition.

La municipalité de Langrune sur Mer a dispensé l'association de frais d'inscription pour notre participation à son Marché de Noël, et nous l'en remercions chaleureusement.

Contrairement aux autres années, nous n'avons pas exposé d'artisanat à l'occasion du Marché de Noël d'Etréchy ; en effet, nous avons l'année précédente observé une relative « lassitude » des visiteurs à l'égard de nos articles. Cela nous amène d'ailleurs à réfléchir à leur qualité, par exemple en essayant de proposer des produits plus originaux, estampillés «EDM».

Les recettes générées par la vente d'artisanat Malgache acheté sur place et vendu en France avec une plus-value au bénéfice de l'association sont affectées à un ou plusieurs projets précis selon les besoins de l'association. Le stock restant va nous permettre d'organiser d'autres manifestations (ventes caritatives) courant 2016.

Il est à noter que, pour les produits d'artisanat malgache, nous cherchons à faire travailler des artisans locaux, si possible établis à proximité de Merimanjaka. Par exemple, nous achetons nos paniers et nos sacs divers en toile directement auprès de Mme Vohangy, couturière et vannière à Merimanjaka. Cette recherche de proximité vise à aider l'économie locale. Nous travaillons également sur la qualité des produits afin de nous démarquer des autres produits d'artisanat malgache disponibles en France via des canaux d'approvisionnement professionnels.

Enfin, nous réfléchissons à notre politique au regard de nos expositions en Ile de France : plusieurs stratégies sont possibles, comme exposer à Etréchy un an sur deux, ou bien rechercher un autre lieu d'exposition, comme Janvry, par exemple, dans l'idée de renouveler l'intérêt du public pour notre association. Cette question n'est pas encore totalement tranchée à ce jour, et je rappelle bien entendu que le but premier de ces expositions-vente est de faire connaître l'association et ses diverses actions, et non pas de « faire du chiffre » !

Cependant, **le principal fait marquant pour cette année 2015** reste la montée en puissance de l'alimentation des enfants de l'école. En effet, le PAM ayant cessé son aide, nous nous sommes engagés dans un projet permanent à ce sujet.

Permanent est bien le terme approprié, car la volonté de l'association est que les enfants puissent bénéficier d'un repas par jour d'école sans limite de durée, ou du moins le plus longtemps que nous pourrons.

Le financement de ce projet doit lui aussi prendre autant que possible un caractère permanent : nous avons donc, d'une part, cherché à en définir précisément le contour, notamment au travers d'un protocole conclu avec la directrice de l'école. Ce protocole confère plus de latitude à l'école en globalisant notre financement, tout en nous permettant théoriquement de contenir cette dépense. Il limite aussi les éventuelles tentatives « expansionnistes », en fixant le seuil des enfants nourris à 350. Pour mémoire, ils étaient environ 220 en 2008, année où l'association a officiellement entamé ses actions, soit une augmentation du nombre d'enfants scolarisés de 60% en huit ans.

Si l'on peut voir dans cette augmentation une conséquence positive de nos actions, il n'en demeure pas moins que cela a un coût et que les ressources financières de l'association ne sont pas extensibles à l'infini !

D'autre part, au travers de l'utilisation du concept développé par une adhérente (appelé opération « bougies »), nous incitons les volontaires à effectuer un virement permanent de **5€** par mois. Ainsi, si **110** volontaires s'engagent dans cette démarche mensuelle, le financement de l'alimentation des enfants pourra être garanti.

Quel est l'état de ce projet au 31 décembre 2015 ?

Au 31/12/2015, nous avons dépensé **5847,41€** en alimentation. Attention, la période à considérer va du 1^{er} janvier au 31 décembre, ce qui en fait couvre 6 mois de l'année scolaire 2014-2015 et trois mois de l'année scolaire 2015-2016. Dans le même temps, l'opération « bougies » a conduit **39** personnes à s'engager, ce qui représente une recette théorique de 2340€, qui s'est finalement établie à **2520€** en réalité. Nous avons donc pris en charge la différence sur nos autres sources de recettes (adhésions et dons), soit **3327,41€**.

Même si l'objectif défini pour ce projet n'est pas encore atteint, nous remercions dès à présent ces personnes de leur engagement. Nous encourageons aussi toutes les bonnes volontés à s'inscrire dans cette importante démarche.

Compte-tenu de l'état actuel de notre trésorerie disponible, nous sommes en capacité de continuer cette prise en charge pour le restant de l'année scolaire 2015 - 2016, mais la pérennité de ce projet n'est pas encore acquise à ce stade. Il s'agit là d'un aspect sur lequel nous devons rester extrêmement attentifs.

Enfin, en mars 2014 nous avons ouvert la possibilité d'adhérer, de payer sa cotisation, de parrainer ou de faire un don via un système de paiement électronique PAYPAL. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte PAYPAL pour utiliser ce système, mais si l'on en possède un cela garantit un peu plus la sécurité de la transaction. Ce système induit des frais pour l'association, qui s'incarnent dans un prélèvement sur les sommes perçues. En tant qu'association à buts non lucratifs, nous avons pu négocier avec la société PAYPAL des conditions tarifaires un peu plus avantageuses : ainsi, pour un paiement de **5€**, des frais de **0,32€** sont prélevés, ce qui fait que la somme effectivement perçue par l'association s'élève à **4,68€**.

Nous avons perçu **790,21€** en 2015 par ce moyen, pour des paiements établis à hauteur de **802,45€**, soit **12,24€** de frais prélevés à la source.

Autres faits marquants :

Pour la troisième année consécutive, nous offrons un sac à dos aux enfants qui réussissent leur examen de fin de primaire (CEPE) et un dictionnaire à ceux qui réussissent leur examen d'entrée en secondaire (BEPC). Cette initiative a représenté un coût de **213,94€** en 2015. Il est à noter que ces produits sont achetés sur place, les sacs à dos étant estampillés du logo EDM. C'est une façon d'aider le fonctionnement de l'économie locale.

Les enfants ont fait l'objet d'une visite médicale généralisée qui a conduit, pour certains d'entre eux, à la mise en place de soins et fourniture de médicaments. La nouveauté de cette année, sur ce poste, est la mise en place de soins dentaires. Ce programme représente un coût global de **2431,60€** pour l'année scolaire 2014 – 2015, contre **1452,73€** l'année dernière, soit 67% d'augmentation.

Grâce au don matériel d'une adhérente, nous avons pu organiser une séance de cinéma en juillet 2015. Nous avons ainsi présenté «Le Lorax» et, grande originalité, «Madagascar» ! Les enfants ont apprécié cette initiative qui n'a rien coûté à l'association.

Nous continuons de faire bénéficier les professeurs de l'OSTIE (l'assurance-maladie). Ceci représente un coût global de **332,56€** pour l'année 2015.

Nous continuons à assurer le salaire du gardien de l'école, soit **286,19€** pour 2015.

Il convient de noter que ces actions sont reproductibles, constituant de ce fait autant de charges "pérennes" pour l'association.

Une action spéciale a été conduite, à savoir la réfection des sanitaires et au renforcement de l'approvisionnement en eau de l'école. A ce sujet, nos craintes au regard de ces installations techniques se confirment : le personnel éducatif de l'école n'est à l'évidence pas en capacité d'assurer le suivi technique des sanitaires. Ces travaux ont coûté **839,84€**. Nous avons demandé des devis pour assurer une surveillance technique des installations par un spécialiste. Affaire à suivre.

Au 31/12/2015, le montant perçu au titre des parrainages s'élève à **3197€**. Pour rappel, cette somme sert exclusivement au paiement de la **moitié** des frais de scolarité des enfants parrainés. Certains enfants sont passés en secondaire et continuent d'être parrainés, via un protocole spécial conclu avec les établissements concernés. Dans ce cas, les frais de scolarité sont généralement un peu moins élevés, aussi le solde du "compte" de chaque enfant concerné est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*